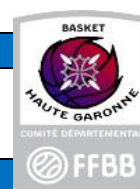




FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE
CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES U13.U15.U17



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER - BRASSAGES

saison 2021-2022

U13

U15

U17M/U18F

Article n° 1 -- POUR LES MATCHS SEGS APPLICATIONS DU REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER LA CATEGORIE

1	Temps de jeu : 4 périodes de 7 minutes. Mi-temps de 10 mn intervalles de 2 mn entre périodes.	Temps de jeu : 4 périodes de 8 minutes. Mi-temps de 10 mn intervalles de 2 mn entre périodes.	Temps de jeu : 4 périodes de 10 minutes. Mi-temps de 15 mn intervalles de 2 mn entre périodes.	1
---	--	--	---	---

Article n° 2 -- POUR LES TRIANGULAIRES ET QUADRANGULAIRES

2	Temps de jeu :	4 x 5 minutes	en U13, U15 et U17	2
	Mi-temps :	7 minutes,	intervalle de 1 minute entre chaque période	
	Temps mort :	un(1) en première mi-temps	deux(2) en seconde mi-temps.	
	Prolongation :	Une seule de 2 minutes		
	EN CAS D'EGALITE APRES LA PROLONGATION : LANCERS FRANCS Le Choix du panier et de la première équipe devant effectuer le premier lancer-franc se fait par tirage au sort. 4 par équipes, Alternance des tireurs encore qualifiés. 5 par équipes, Alternance des tireurs encore qualifiés.			

Article n° 3 -- SANCTIONS

3	Attention : Les fautes techniques et disqualifiantes durant la phase de brassages seront comptabilisées pour la phase de championnat.	3
---	--	---

Article n° 4 -- COMMUNICATION DES RESULTATS. & TRANSMISSION FEUILLE DE MARQUE. (art. 38 RG CD31)

4	Les résultats des rencontres doivent être communiqués au Comité par TOUTES les équipes. AVANT LE LUNDI suivant la rencontre 10H00 La Commission Sportive se réserve le droit de trancher tout litige concernant une rencontre dont la feuille de marque ne lui est pas parvenue.	4
	Les résultats des rencontres doivent être rentrés sur : Internet : http://extranet.ffbb.com/fbi AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H. (même en cas d'utilisation de l' E-marque). Le logiciel fédéral E-marque est obligatoire.	
	Dépose du fichier e-marque de la rencontre importé depuis FBIV3 sur la page du site FFBB suivante : http:// www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque E-marque faite en saisie manuelle, le club recevant doit transmettre les deux fichiers (1) fichier e-marque et (2)feuille de marque en pdf par courriel à : sportivecd31@gmail.co AVANT LE DIMANCHE SOIR 20H.	
	Afin de faciliter le travail des brassages et de produire le tour suivant dans les délais, il est judicieux de transférer la feuille de marque scannée au Comité, quand celle-ci n'a pas été faite par E-Marque. L'original des feuilles de matchs doit parvenir au Comité avant le mercredi suivant la rencontre.	

Article n° 5 -- HORAIRES DES RENCONTRES

5	L'horaire est à fixer par l'association recevant le samedi de 10h à 18h (début des rencontres) ou avec l'accord du visiteur le dimanche de 10h à 14h (début des rencontres).	5
	En tout état de cause, s'il n'y a pas entente entre les deux associations, la rencontre se déroulera : le samedi à 13h. le samedi à 17h. le samedi à 15h.	

Xavier TIZON
Secrétaire Général CDBB31

Bruno HAETTY
Président Commission Sportive CDBB31